

Choix matières en L2

Par **curieuxcurieux**, le **24/07/2012** à **12:03**

Bonjour à tous [smile4], futur L2 de droit je suis embêté car je ne sais pas quelles matières choisir entre :

- Le droit pénal
- Le droit des affaires
- Institutions administratives

Sachant qu'elles sont enseignées en cours magistraux et en TD. Pour un futur publiciste, quel choix devrais-je envisager ?

En voulant savoir quelle matière est la moins populaire qu'une autre pour avoir des TD ou il y a moins de monde (donc une proximité plus facile avec les professeurs).

En vous remerciant d'avance.

Par **Chalres**, le **24/07/2012** à **14:47**

Si tu souhaites t'orienter vers le droit public, prend Institution administratives ;)

Par **curieuxcurieux**, le **25/07/2012** à **10:49**

Merci mais j'aurais voulu savoir de quoi il est question dans cette matière et si les élèves la prennent beaucoup ?

Par **BabyJane**, le **25/07/2012** à **13:08**

Bonjour

Je ne sais pas si ça dépend des facs ou autre, mais les élèves sont assez réticents quand il y a le mot "administratif" quelque part

Après je ne sais pas... J'ai eu Institutions administratives cette année (en L1) et il n'y avait pas foule... Je crois qu'on était une vingtaine de juriste à tout casser ... (c'est un cours qui est obligatoire en AES donc en CM on se partageait l'amphi)

Alors, de manière très grossière ^^ ce cours a pour objet les grands principes de l'organisation administrative française. En fait, le cours présente les structures administratives - il y a une sorte de continuité entre ce cours et celui de Droit constitutionnel dans la mesure où il présente l'organisation admin via les diverses branches du droit Tu vas voir les grandes notions de l'organisation admin (centralisation, décentralisation, déconcentration...) et des tonnes d'autres choses
C'est un cours très intéressant! Perso j'ai aimé mais je n'ai pas eu de TD donc je ne peux pas te dire ce qui se trame là dedans de manière approfondie
En tout cas tu ne regretteras pas je pense si tu aime le droit public :)

Bon courage !

Par **Thibault**, le **25/07/2012** à **14:25**

Prends le cours d'institutions : les gens détestent le droit public et n'iront jamais là-dedans, ils vont tous aller en droit des aff (qui sonne bien mieux) ou droit pénal, très classiquement...

D'autant plus que ce cours jettera les bases de toute ta future vie professionnelle: comme dit, décentralisation, déconcentration, autorités administratives, intercommunalité etc.

Parole de publiciste ;)

Par **Newjurist**, le **25/07/2012** à **19:31**

Bonjour CurieuxCurieux,

petite question : Pour un curieuxcurieux, comment peux-tu en seconde année te dire "publiciste" sans savoir ce que représentent des institutions administratives ?

Par **Thibault**, le **25/07/2012** à **21:41**

Parce qu'il a la foi du droit administratif !

Par **Camille**, le **25/07/2012** à **23:00**

Bsr,

Et peut-être parce que "publiciste", ça sonne presque aussi bien que "droits des affaires"...

D'ailleurs, dites à quelqu'un que vous êtes publiciste...

[citation]Ah, vous travaillez chez Publicis ? Parait que ça paye super bien et que c'est tous des br[censuré]rs !!![/citation]

Bon, bon, je -> -> ->

Par **Newjurist**, le **26/07/2012** à **02:23**

[smile4]

Par **Thibault**, le **26/07/2012** à **12:39**

Camille: dans ce cas-là, on précise "droit public des affaires", ça sonne encore mieux, même si personne ne sait ce que ça veut dire ! ;)